

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU LOT



## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU CONSEIL  
DU 23 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-trois juillet à vingt heures trente, les membres du conseil de la Communauté de Communes CAZALS-SALVIAC dûment convoqués se sont réunis à Salviac, sous la présidence de Mme. Mireille FIGEAC, Présidente.

*Nombre de membres en exercice : vingt-cinq.*

*Date de convocation : 16 juillet 2020.*

*Présents :* Mesdames et Messieurs ALAZARD Laurent, AUBRY Richard, BONAFOUS Jérôme, CURNAC Jean-Marie, FIGEAC Mireille, FRENCH Rachel, GOMEZ Nadège, LAVERGNE Yves, PÉRIÉ Pascal, PUGNET Didier, SÉGOL Pierre, THEULET Guy, VAYSSIÈRES André et VILARD Gilles. WARE Lucy (Suppléante de ROUX Jacques).

*Absents :* BESSIÈRES Rosette (pouvoir à PUGNET Didier), CABANEL Alexandre (pouvoir à ALAZARD Laurent), CHASSAIN Véronique (pouvoir à BONAFOUS Jérôme), DHIEUX Christine (pouvoirs à GOMEZ Nadège), DOLS François (pouvoir à FIGEAC Mireille), LAVERGNE Christian (pouvoir à SÉGOL Pierre), MÉLINE Philippe (pouvoir à PÉRIÉ Pascal), PEYRIÉ Sabine (pouvoir à VILLARD Gilles), PUYO Ingrid (pouvoir à FRENCH Rachel), RIGAL Philippe (pouvoir à ALAZARD Laurent), ROUX Jacques (suppléé par WARE Lucy).

*Assistaient également à la séance, sans voix délibérative :* MOUSSEAU Philippe (Suppléant), TOME Sogna (Suppléante).

M. BONAFOUS a été élu secrétaire de séance.

### I. INFORMATION DU CONSEIL

Le procès-verbal de la précédente séance est approuvé.

### II. DÉLIBÉRATIONS

#### **N°20.2307.01 - DÉGRÈVEMENT EXCEPTIONNEL DE LA COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES AU PROFIT DES ENTREPRISES DE PETITE OU MOYENNE TAILLE**

La Présidente indique au conseil que le projet de loi de finances rectificative pour 2020, dans son article 3, donne la possibilité aux communes et aux EPCI de voter une aide fiscale exceptionnelle en 2020, en faveur des entreprises de taille petite ou moyenne des secteurs du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, de la culture, du transport aérien, du sport et de l'évènementiel qui ont été particulièrement affectés par le ralentissement de l'activité économique lié à l'épidémie de covid-19. Seront éligibles les entreprises de ces secteurs réalisant moins de 150 millions d'euros de chiffre d'affaires annuel hors taxes. La liste des secteurs concernés, selon les codes APE, sera définie par décret.

L'aide consiste à instaurer un dégrèvement des 2/3 du montant de la cotisation foncière des entreprises (CFE) due par les entreprises concernées, avec une prise en charge de ce dégrèvement pour moitié par l'Etat et pour moitié par la communauté de communes.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :  
Vu l'article 3 du troisième projet de loi de finances rectificatives pour 2020 (PLFR3) ;  
Considérant que les secteurs du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, de la culture, du transport aérien, du sport et de l'évènementiel ont été particulièrement affectés par le ralentissement de l'activité économique lié à l'épidémie de covid-19 ;  
Considérant la liste provisoire des codes APE concernés transmise par les services fiscaux ;  
Considérant que ce dégrèvement exceptionnel doit faire l'objet d'une délibération prise avant le 31 juillet 2020, selon les termes de l'article 3 du projet de loi susvisé ;

- décide d'instaurer le dégrèvement exceptionnel de cotisation foncière des entreprises de taille petite ou moyenne des secteurs du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, de la culture, du transport aérien, du sport et de l'évènementiel qui ont été particulièrement affectés par le ralentissement de l'activité économique lié à l'épidémie de covid-19, sous réserve de la publication des décrets nécessaires, dont la liste des codes APE concernés, et de leur conformité avec les éléments portés à la connaissance du conseil à ce jour ;
- charge la présidente ou son représentant de notifier cette décision aux services préfectoraux et fiscaux.

- MÊME SÉANCE -

#### **N°20.2307.02 – DÉSIGNATION D'UN(E) DÉLÉGUÉ(E) AUPRÈS DE L'EHPAD**

La présidente indique au conseil qu'il convient de désigner un(e) délégué(e) de la communauté de communes pour siéger au Conseil d'administration de l'EHPAD Salviac-Cazals.

Madame Mireille Figeac est candidate.

Le vote a donné le résultat ci-après : Mme FIGEAC Mireille

- MÊME SÉANCE -

#### **N°20.2307.03 – PROGRAMME SCOLAIRE À FRAYSSINET-LE-GÉLAT – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

La Présidente rappelle la délibération du 5 décembre 2019 relative à l'opération de travaux à l'école de Frayssinet-le-Gélat. Elle indique qu'il y a lieu de réajuster le plan de financement qui pourrait s'établir de la façon suivante :

**DEPENSES :** 789 737 € HT

RECETTES	%	Montant
Département du Lot	17,5%	138 204 €
Etat DETR	50,0%	394 868 €
Région Occitanie	2,79%	22 000 €
Autofinancement	29,71%	234 664 €
<b>TOTAL</b>	100,0%	<b>789 737 €</b>

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité moins une abstention :

- valide le plan de financement modifié présenté ;

- charge la Présidente ou son représentant de solliciter les partenaires financiers et d'engager toutes les démarches nécessaires pour mener à bien cette opération.

**- MÊME SÉANCE -**

**N°20.2307.04 - DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ AUPRÈS DE L'ADEFPAT**

La Présidente rappelle que la Communauté de communes est adhérente à l'Association pour le DEveloppement par la Formation des Projets, Acteurs et Territoires (ADEFPAT) et qu'il convient de désigner un délégué.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité :

- Laurent ALAZARD en qualité de titulaire
- Mireille FIGEAC en qualité de suppléante
- Gilles VILLARD en qualité de suppléants

**Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.**

**Ont signé les membres présents.**

Date	n°	Objet	FOLIO
<b>27/07/20</b>		<b>Séance ordinaire du conseil communautaire</b>	
27/07/20	01	Dégrèvement exceptionnel de la cotisation foncière des entreprises au profit des entreprises de petite ou moyenne taille	2020-89
27/07/20	02	Désignation d'un délégué auprès de l'EHPAD	2020-90
27/07/20	03	Programme scolaire à Frayssinet-le-Gélat modification du plan de financement	2020-90
27/07/20	04	Désignation d'un délégué auprès de l'ADEFPAT	2020-91

**III. QUESTIONS DIVERSES**

- Désignation d'un(e) délégué(e) et d'un(e) suppléant(e) auprès de l'ADEFPAT
- Élu Référent DU
- Demande de subvention Goujoun'art

**IV. PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL**

JUILLET	09/07/20	19:30	Salviac	Conseil
AOÛT	//////////	////	//////////	//////////
SEPTEMBRE	24/09/20	20:30	Marminiac	Conseil
OCTOBRE	22/10/20	20:30	Thédirac	Conseil
NOVEMBRE	26/11/20	20:30	Montcléra	Conseil
DÉCEMBRE	10/12/20	20:30	L'Ostal	Conseil

**V. INFORMATION DU CONSEIL**

La présidente souhaite organiser une visite des équipements de la Communauté de communes la date retenue est fixée à la journée du 12 septembre 2020.